PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La lettre des ÉTUDES de la Drihl
Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

Foyers de jeunes travailleurs : caractéristiques socio-démographiques des résidents en Île-de-France

Cette publication est réalisée à partir des résultats de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) retraités pour l'Île-de-France. Elle fait partie d'un triplet visant à décrire les profils et les parcours des résidents des établissement de logement adapté détaillés pour les résidences sociales, les pensions de famille et les foyers de jeunes travailleurs.

►Synthèse

En Île-de-France, les résidents des foyers de jeunes travailleurs (FJT) sont âgés en moyenne de 24 ans. Répartis de manière équilibrée entre hommes et femmes, ils sont logés majoritairement seuls et sans enfant.

Les trois-quarts des résidents sont actifs, principalement titulaires d'un CDI, en alternance ou étudiants. Leur profil est cohérent avec le public cible du dispositif.

Leurs situations résidentielles précédant l'entrée en FJT sont polarisées, avec autant de résidents logés dans un logement ordinaire que de résidents en situation de rue. Une grande partie des résidents étaient cependant préalablement hébergée chez un proche. La durée médiane de séjour en Île-de-France est de 17 mois. Leurs situations après la sortie sont majoritairement ascendantes mais restent conditionnées par l'activité professionnelle et le type d'hébergement ou de logement à l'entrée dans le dispositif.

Les foyers de jeunes travailleurs[1] (FJT) accueillent prioritairement des jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans (voir 30 ans dans certaines structures), notamment à l'issue d'une prise en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance . Les FJT proposent des services adaptés au public jeune et assurent un accompagnement socio-éducatif visant l'accès à l'autonomie et au logement indépendant.

Au 31 décembre 2020, en Île-de-France, le parc de FJT et résidences sociales ex-FJT regroupe 138 établissements pour 13 155 résidents, soit 15% du total des places dans des structures de logement adapté[2].

Un profil de résident cohérent avec le public cible des FJT

Fin 2021, les résidents des FJT franciliens étaient âgés en moyenne de 23,7 ans.

►1. Synthèse du profil socio-démographique des résidents de FJT en Île-de-France

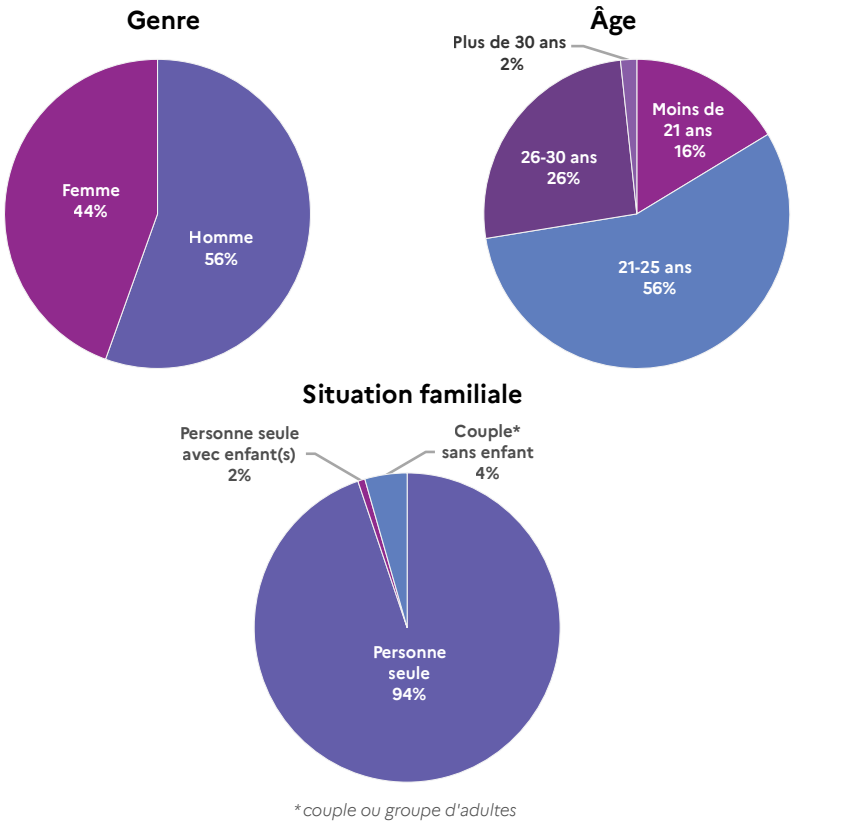

**couple ou groupe d'adultes*

[1] Les FJT constituent une des catégories d'établissement et services sociaux et médico-sociaux au sens du code de l'action sociale et des familles (article L. 312-1 alinéa 10 du CASF). Les logements en FJT sont soumis au régime juridique des logements locatifs conventionnés (article L. 353-2 du CCH) et aux conditions d'attributions sous plafonds de ressource (article L. 441-2 du CCH).

[2] Soit un volume moyen de 95 places par établissement. L'offre de places en FJT en Île-de-France est stable. On compte au 31 décembre 2023, 5 établissements et 334 places supplémentaires.

La répartition entre hommes et femmes est relativement équilibrée quand, pour le reste de la France, la population en FJT est très majoritairement masculine (70% contre 56% en Île-de-France).

En matière de composition familiale, dans près de 95% des cas, la personne arrive seule et sans enfant, une proportion légèrement moins élevée qu'en 2016[3] (98%). En 2021, les FJT accueillent peu de couples ou groupes d'adultes sans enfant (4%).

Près de la moitié des résidents sont de nationalité française (46%), 50% sont de nationalité étrangère non ressortissant de l'UE (contre 36% dans le reste de la France).

La part de résidents de nationalité étrangère hors UE a globalement augmenté, de +17 points en Île-de-France depuis 2016 (33% contre 20% et +16 points dans le reste de la France).

►Figure 1

28% des résidents présents début 2021 avaient intégré le FJT moins de 6 mois auparavant et 21% étaient présents depuis plus de 2 ans.

Les trois-quarts des résidents ont une activité professionnelle (74%) et 32% sont en CDI. Cette part est plus importante que dans le reste de la France, où 61% ont une activité professionnelle et seulement 12% sont en CDI. On note peu d'évolution dans la part d'actifs depuis 2016 mais des changements dans la composition. La part de CDD a diminué au profit des contrats d'alternance passant de 22% à 27% en 2021. La répartition des statuts d'inactivité a aussi évolué depuis 2016, la part d'étudiants y est plus importante en 2021, 11% contre 7%.

►Figure 2

Des parcours avant l'entrée polarisés

La majorité des résidents (41%) était hébergée par un proche ou un tiers avant l'entrée en FJT. Près de 20% occupaient un autre type de logement adapté et 12% un logement ordinaire. Un jeune sur 10 était sans abri ou en habitat précaire (habitat de fortune, habitation mobile). La part des personnes en situation de rue avant l'entrée en FJT a doublé entre 2016 et 2020, passant de 5% à 10%. Ces parcours avant l'entrée, particulièrement polarisés, sont spécifiques à l'Île-de-France.

La part des jeunes résidant en logement ordinaire (très majoritairement locataires du parc privé) avant leur arrivée en FJT est plus élevée que dans les autres régions (12% contre 7%) tout comme celle des jeunes sans abri ou en habitat précaire (10% contre 4%) notamment.

►Figure 3

Les structures renseignent également les motifs d'entrée déclarés par les arrivants : le travail et les études sont les explications les plus fréquemment citées (36%), suivies par l'absence de logement ou d'hébergement, (30%) la rupture familiale (9%) et la sortie d'ASE sans autre solution (4%).

Des parcours différents selon le sexe et la nationalité

La situation avant l'entrée en FJT varie fortement selon le sexe. 52% des

►2. Répartition des statuts d'activité des résidents de FJT selon le genre

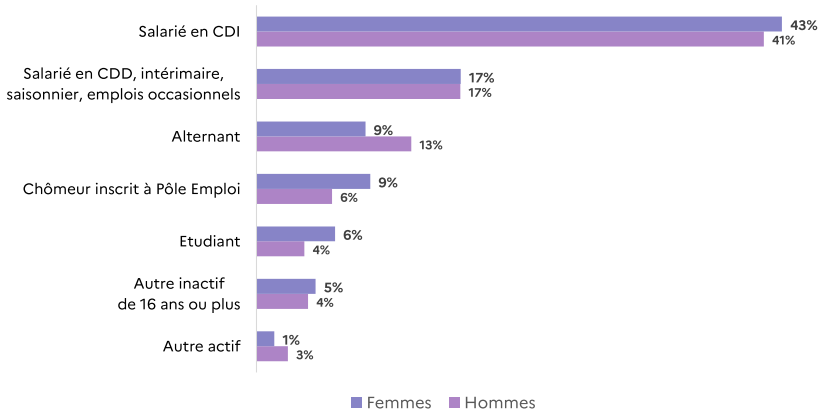

►3. Répartitions des conditions de logements avant l'entrée des résidents de FJT

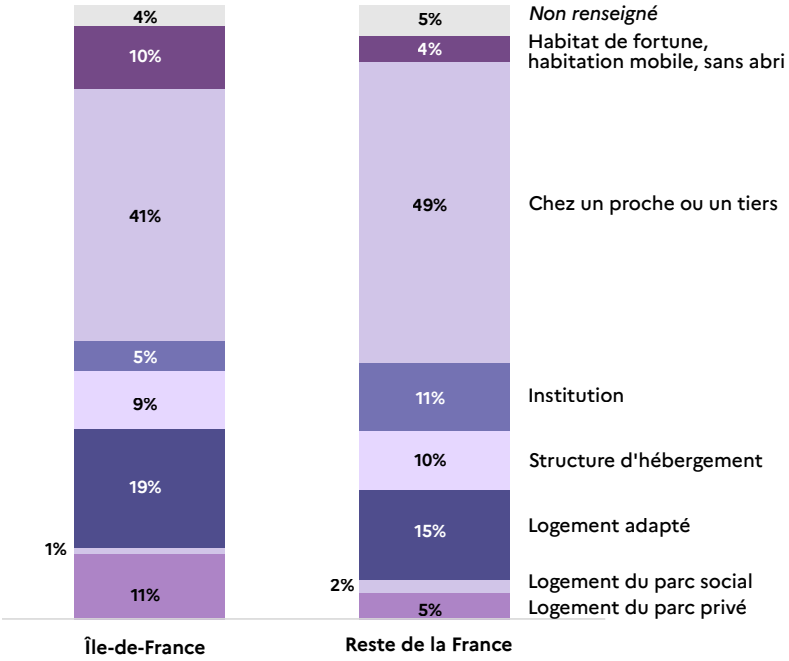

[3] Enquête ES-DS 2016, DREES – traitement Drihl.

femmes étaient hébergées par un proche ou un tiers contre seulement 32% des hommes. Les femmes logées précédemment dans le parc privé sont aussi plus nombreuses (13% contre 9% pour les hommes). À l'inverse, les hommes avaient plus souvent occupé un autre logement adapté (23% contre 14%), étaient hébergés dans une autre institution[4] (7% contre 2%) ou occupaient un habitat précaire ou étaient sans abri (11% contre 9%).

La nationalité des résidents détermine également leur situation avant l'entrée dans l'établissement : les résidents de nationalité française présentent une part deux fois plus importante de personnes précédemment hébergées par un tiers que les résidents de nationalité étrangère (58% contre 27%). A l'inverse, les résidents de nationalité étrangère disposaient plus fréquemment d'une place en logement adapté (25% contre 12% pour les résidents de nationalité française), en hébergement généraliste (9% contre 3%) et en institution (8% contre 2%) ou occupaient un habitat précaire ou étaient sans abri (11% contre 9%).

Pour les jeunes sortis au cours de l'année, des durées de séjour proche d'un an et demi

Environ 7 700 jeunes sont sortis de FJT en 2020 (pour un nombre moyen de résidents de 13 000). La probabilité pour un jeune de quitter le FJT dans l'année est de 0,46, soit quasiment une chance sur deux.

Pour les résidents sortis, le temps médian de séjour est de 17 mois, ainsi un jeune sorti sur 2 a séjourné moins d'un an et demi dans le dispositif.

La durée médiane de séjour est deux fois plus élevée en Île-de-France que pour le reste de la France (9 mois). Dans le reste de la France, les séjours très courts, inférieurs à 3 mois, représentent une sortie sur quatre. Cette dynamique est faible en Île-de-France où les courts séjours ne concernent que 9% des personnes sorties.

►Figure 4

Les jeunes sortis au cours de l'année présentent un profil différent de celui des résidents encore présents au sein du FJT. Ils sont un peu plus âgés (24 ans et 10 mois contre 23 ans et 8 mois), plus souvent de nationalité française (57% contre 46%) et plus fréquemment titulaires d'un CDI (41% contre 32%).

►Figure 5

Plus de la moitié des sorties de FJT se font vers un logement ordinaire

54% des résidents sortis ont accédé à un logement ordinaire (25% dans le parc social et 29% dans le parc privé). L'hébergement chez un proche ou un tiers concerne 27% des sortants. Les jeunes en situation de rue ou en habitat très précaire représente 2% des sorties alors qu'ils étaient 10% dans cette situation au moment de leur arrivée au FJT.

Ces parcours diffèrent de ceux observés pour le reste de la France, où les résidents sortent davantage pour être hébergés chez un tiers (40% contre 27%) et moins fréquemment vers un logement autonome (37% contre 54%). Les situations en sortie de FJT en Île-de-France sont dans ce sens positives, démontrant le rôle des structures dans le parcours résidentiel ascendant des résidents.

Une sortie toutefois conditionnée par le parcours avant l'entrée…

Les trajectoires des jeunes sortis au cours de l'année sont diverses mais semblent en partie conditionnées par la situation résidentielle avant l'entrée en FJT. Même si l'accès au logement ordinaire est la situation la plus fréquente, des écarts importants s'observent : 65% des résidents qui étaient déjà en logement ordinaire avant l'entrée en FJT sont sortis vers le logement contre 32% de ceux précédemment hébergés en institution, 25% pour les occupants d'un autre logement adapté et 20% des jeunes hébergés chez un tiers. De même, si les sorties vers une situation de rue sont peu nombreuses (2%), elles

►4. Répartitions des tranches de durées de séjour des sortants de FJT

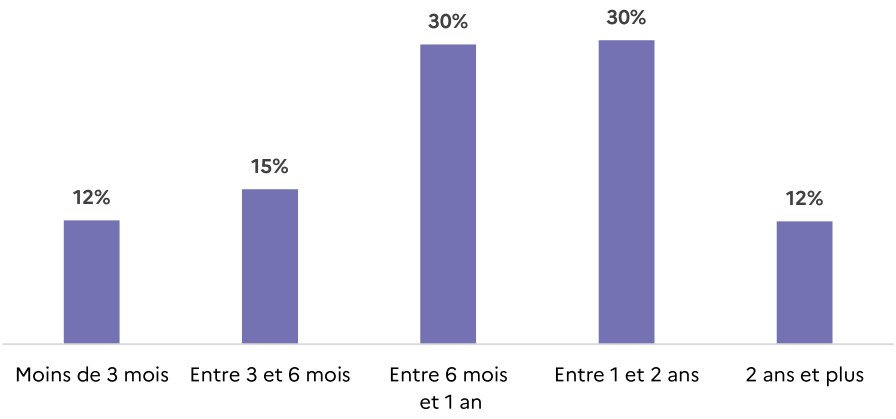

►5. Tableau de comparaison des profils des résidents et des sortants de FJT

	Genre		Nationalité		Âge moyen (années)	Activité		
	Hommes	Femmes	Française	Etrangère		CDI	CDD	Alternance
Résidents	56%	44%	46%	54%	23,7	32%	14%	27%
Sortants	43%	57%	57%	43%	24,8	41%	10%	11%

[4] Établissement médical ou médico-social, pénitentiaire, pour personnes âgées, protection de l'enfance ou assistant familial.

concernent plus fréquemment les jeunes qui étaient en situation de sans-abrisme avant l'entrée en FJT (8%), et ceux qui étaient en structure d'hébergement (6%).

►Figure 6

... et par l'activité professionnelle

L'activité professionnelle a aussi un fort impact sur le type de sortie. L'accès à un logement ordinaire est favorisé par l'exercice d'une activité professionnelle, 68% des résidents ayant une activité professionnelle sortent dans un logement ordinaire, à parts égales entre logement social et parc privé. Cette part monte à 75% des résidents en CDI, également à part égale entre logement social et parc privé. A l'inverse, la plupart des personnes inactives sont hébergées par un proche ou un tiers à leur sortie (48%). Les sorties vers la rue concernent principalement les chômeurs (11%).

Les jeunes passés par un FJT ont majoritairement vu leur situation résidentielle s'améliorer. La part de sortants en logement ordinaire vers le parc privé ou le parc social, est nettement supérieure à celle des nouveaux arrivants. Cependant, ces parcours dépendent des situations de logement avant l'entrée et de l'activité professionnelle. Les personnes en instabilité résidentielle avant l'entrée et/ou dans une situation professionnelle non stabilisée sont plus susceptibles de faire face à des situations précaires à la sortie du dispositif.

►6. Trajectoires des résidents de FJT

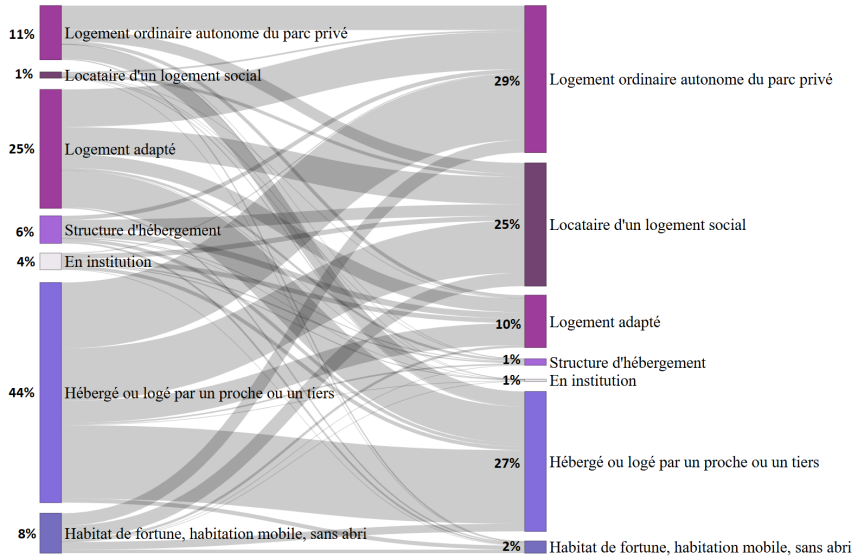

►Sources

L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) dresse un bilan de l'activité des établissements d'hébergement et de logement adapté, décrit les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont hébergées ou logées, ou qui en sont sorties.

L'enquête est pilotée par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social. Le traitement et l'analyse des données à l'échelle de l'Île-de-France sont réalisés par la Drihl.

Les résultats présentés concernent les personnes logées en Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) ou en Résidences Sociales ex-FJT. (RS ex FJT) au 31 janvier 2021 et celles qui en sont sorties entre le 1er janvier 2020 et le 31 janvier 2021.

►Pour en savoir plus

- Cabannes, P.-Y., Chauvin, P.-A. (2021), « Le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire », Les Dossiers de la Drees, Drees, n° 81, juillet
- URHAJ Île-de-France, (2024), « Guide des publics accueillis en résidence-FJT : pour une mixité des publics et des approches », juin.
- URHAJ Île-de-France (2024), « Observatoire régional 2024 », octobre
- Drihl Île-de-France, Socle de données hébergement et logement adapté

Directeur de la rédaction : Laurent Bresson
Conception / réalisation : Drihl / SOEE
La Drihl remercie Luca AZGULIAN pour la rédaction de cette lettre.

Contact : soee.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr
Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement Île-de-France (Drihl)
5 rue Leblanc - 75911 Paris Cedex 15